Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-DEL_2026_79-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 A 20H00
DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Frédéric CHAUVEL à Florian LE COSSEC
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Pascal DOURLEN à Gaëtan VALLERIE
Fabienne GENDROT à Louisette BECHARD
Michèle LE GALL à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Éric LE VIOL à Gérard BRAUD
Laure LEFEUVRE à Aurélie LE GOFF
Éric TANNEAU à Héléna MOONWESSUR

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 21
Nbre de procurations : 8
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :0

Absents :

Des remarques sur le conseil du 12 mai 2026 ?

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026 2026 est adopté à l'unanimité
Le Conseil Municipal a désigné M. Kilian DILIGEART comme secrétaire de séance.

2026-79 RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DE COMBRIT-ILE TUDY ET DE MISE EN PLACE D'UN TRAITEMENT BACTERIOLOGIQUE

Monsieur le Maire présente le dossier.

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration (STEP) de Combrit – Ile Tudy, datant du 9 juin 2011, est caduc depuis la fin de l'année 2023 et doit faire l'objet d'une demande de renouvellement

Le rejet des eaux traitées du système d'assainissement de Combrit – Ile Tudy se situe en mer au droit de la pointe de Combrit. Les usages du milieu récepteur ayant évolué, notamment du fait de l'installation d'un parc mytilicole, la CCPBS souhaite limiter les apports bactériologiques. La concentration maximale en Escherichia coli (E. coli) visée pour le rejet des eaux traitées est fixée à 1 000 E. coli/100 ml d'eau.

Au regard de la réglementation, le projet relève des procédures suivantes :
- loi sur l'eau (IOTA) – autorisation environnementale,
- évaluation environnementale,
- et est soumis à une procédure de consultation du public – régime de la participation du public «parallélisée » prévue par le code de l'Environnement.

Dans le cadre de la procédure d'examen du dossier déposé le 13 avril 2026 et de la consultation du public, les conseils municipaux des communes concernées (Combrit et Ile Tudy) ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements (CCPBS) sont invitées à émettre un avis sur le projet présenté, conformément à l'article R. 181-18 du code de l'environnement, avant le 21/07/2026.

Les évolutions apportées par le projet se résument comme suit :
5. Mise en place d'un traitement bactériologique à la station d'épuration de Combrit-Ile Tudy

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-DEL_2026_79-DE

6. Définition d'une norme au rejet et d'une valeur rédhibitoire à 103 E. Coli/100 ml. Ces valeurs maximales ont été définies à la suite des études d'impact et modélisations courantologiques menées en tenant compte du contexte spécifique du projet et des usages du milieu récepteur.
7. Passage à un rejet en mer à sur les créneaux horaires de PM -1 à PM+5 (au lieu de PM + 1h à PM + 5h), soit +2h par rapport à l'ancien arrêté
8. Maintien des autres normes de rejet actuelles (avec ajustement des valeurs rédhibitoires)

Les travaux de réseaux se poursuivant par ailleurs, conformément au programme pluriannuel d'investissement approuvé en 2024 pour résorber les entrées d'eaux parasites et les déversements occasionnels au milieu naturel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- émettre un avis favorable sur le projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Combrit-Ile Tudy et de mise en place d'un traitement bactériologique

Pour copie conforme
Le 26 juin 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

